

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES
23 novembre 2021**

Ce rapport est soumis pour information par le secrétariat à l'Assemblée des Parties en vue de sa réunion annuelle, qui se tiendra le 23 novembre 2021.

Les membres de l'Assemblée des Parties qui souhaitent poser des questions d'ordre technique concernant ce document sont invités à contacter le secrétariat.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES
23 novembre 2021

I. INTRODUCTION

1. J'ai le plaisir de présenter mon deuxième rapport à l'Assemblée des Parties. Malgré un contexte difficile tout au long de l'année 2021, l'OIDD a réussi à obtenir des résultats significatifs en termes de mise en œuvre du Plan stratégique pour 2021-2024, adopté par l'Assemblée l'année dernière.
2. Les conséquences actuelles de la COVID-19 ont un coût humain considérable, en anéantissant des gains durement acquis en matière de développement, en creusant le fossé entre riches et pauvres, et en aggravant les fragilités existantes. La pandémie entre dans une nouvelle phase inquiétante de reprise inégale, exacerbée par une profonde inégalité quant à l'accès aux vaccins. La course contre la montre des campagnes de vaccination face à la propagation de variants encore plus contagieux nous rappelle qu'aucun de nous ne sera en sécurité tant que nous ne serons pas tous.
3. C'est le cas non seulement pour la crise actuelle mais aussi pour toutes les menaces complexes et transnationales auxquelles le monde fait face, comme le changement climatique, les graves inégalités, la corruption et le manque de confiance envers les institutions publiques.
4. La fragilité accrue à l'échelle planétaire accentue les répercussions désastreuses de la COVID-19 et rendent nos environnements d'intervention plus incertains. Nous observons des violences et une instabilité grandissantes dans bien des pays où l'OIDD est présente, notamment en Afghanistan et au Myanmar.
5. Ces tendances mettent en valeur la pertinence du mandat et de la mission de l'OIDD, alors même que l'état de droit continue d'être menacé dans bon nombre de régions à travers le globe.
6. Dans ce contexte, j'ai établi les priorités suivantes pour la première année du nouveau cycle stratégique :
 - Maximiser la contribution de l'OIDD à la paix, au développement durable et à la réalisation du Programme 2030 au travers de l'état de droit, y compris en participant à la réponse mondiale à la COVID-19.
 - Constituer un portefeuille diversifié d'un point de vue géographique et équilibré d'un point de vue thématique, comprenant des programmes, des recherches, un travail politique et des activités de plaidoyer.

- Renforcer les ressources, les capacités et les systèmes organisationnels pour atteindre nos objectifs stratégiques dans un environnement incertain.
 - Devenir un partenaire de choix en ce qui concerne l'Objectif de développement durable (ODD) 16 et générer un plus grand soutien politique et financier en faveur de l'état de droit.
7. Les trois principes transversaux que sont l'inclusion, l'intégration et l'innovation – qui sont au cœur de mon approche en tant que directrice générale – continuent de guider les efforts de l'Organisation dans ce nouveau cycle stratégique.
 8. Nous avons poursuivi nos efforts pour donner les moyens d'agir aux personnes en quête de justice et consolider les institutions, en nous adaptant le cas échéant afin de répondre aux besoins de nos partenaires et de relever un éventail de nouveaux défis juridiques et judiciaires découlant de la pandémie. Nous avons développé nos connaissances et compétences dans des domaines clés – dont la justice climatique, la lutte contre la corruption et l'innovation numérique – et lancé des réformes pour améliorer la qualité de nos programmes, la coordination et nos capacités à entraîner et mesurer des résultats.
 9. Au cours de l'année passée, l'OIDD a réalisé des investissements absolument nécessaires dans les ressources humaines, et amélioré ses systèmes sur différents points afin d'accroître l'efficacité, la transparence et la reddition de comptes.
 10. Nous avons consolidé les anciens et nouveaux partenariats pour tirer parti de notre impact, en touchant de nouvelles cibles et en établissant des relations importantes dans notre secteur. L'OIDD a continué de réunir des éléments en faveur d'un investissement constant dans l'état de droit en vue de promouvoir une reprise plus juste, plus inclusive et plus durable après l'épisode de COVID-19, au travers de son plaidoyer, de ses recherches et de son engagement, y compris les initiatives phares comme la Conférence sur l'ODD 16.
 11. Ces réussites, présentées dans les différentes parties plus bas, n'auraient pas été possibles sans le soutien de nos partenaires et le dévouement et l'ingéniosité de nos collègues de l'Organisation à travers le monde.

II. CONTRIBUER À LA RÉPONSE MONDIALE À LA COVID-19

12. Depuis le début de la pandémie, contribuer à une réponse à la COVID-19 fondée sur l'état de droit est une priorité pour l'OIDD. Nos interventions portent essentiellement sur trois grands points :
 - renforcer les cadres juridiques et politiques pour gérer la crise sanitaire ;
 - atténuer l'impact de la COVID-19 sur les systèmes judiciaires et les personnes en quête de justice – en accordant une attention particulière aux

plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, ainsi que les groupes marginalisés ;

- faire reconnaître la nécessité absolue de maintenir l'état de droit, d'aider les pays à consolider leur gouvernance et leurs institutions, et de promouvoir – notamment au travers d'investissements – une culture de justice afin de protéger les droits et la dignité des personnes aux quatre coins du globe.

13. Si la rapidité de la distribution des vaccins donne de l'espoir pour l'avenir, son caractère inégal et l'émergence de nouveaux variants rappellent que la COVID-19 continue d'exacerber les inégalités existantes, et confirment que l'impact de cette crise se fera ressentir pendant encore des années.
14. La contribution de l'OIDD à la réponse mondiale à la pandémie demeure donc une priorité dans notre nouveau cycle stratégique et est intégrée dans l'ensemble du Plan stratégique. Tel que décrit dans les parties suivantes, notre travail comporte des initiatives ciblées qui concourent directement à cette réponse et à la reprise – comme le Projet de préparation et de réaction aux pandémies – et des activités de soutien plus larges liées à chaque cible stratégique afin de satisfaire les besoins en termes de justice.

III. METTRE EN ŒUVRE LE PLAN STRATÉGIQUE : PROGRAMMES, POLITIQUE, RECHERCHES ET PLAIDOYER

15. Fondé sur le Programme 2030, le Plan stratégique 2021-2024 est structuré autour de deux objectifs stratégiques et de six cibles stratégiques reposant sur la volonté de l'OIDD de mettre les besoins des individus au centre des systèmes judiciaires, et de faire de l'état de droit un moteur de paix et de développement durable.
16. Le premier objectif stratégique a trait à la justice axée sur les personnes et vise à rendre les systèmes judiciaires plus efficaces et réactifs aux besoins des individus, dans le respect de leurs droits de l'homme. Il s'appuie sur les compétences traditionnelles de l'OIDD en autonomisation juridique et accès à la justice (cible stratégique 1), en renforcement et réformes institutionnels (cible stratégique 2), et en gestion des principaux éléments qui empêchent les femmes et les filles d'obtenir justice (cible stratégique 3).
17. Le second objectif stratégique rapproche le travail de l'OIDD du Programme 2030 à travers l'angle de l'ODD 16. Dans ce cadre, l'OIDD se sert de l'état de droit pour favoriser la réalisation de cibles plus larges en matière de paix et de développement : développement économique inclusif (cible stratégique 4) ; justice climatique, sécurité alimentaire et utilisation durable des ressources naturelles (cible stratégique 5) ; vie saine et bien-être pour tous (cible stratégique 6).
18. Historiquement, l'objectif stratégique 1 correspond à la plus grande part du travail de l'OIDD. Si cette tendance s'est poursuivie en 2021, nous avons également investi

dans le renforcement de nos activités dans des domaines plus récents encadrés par l'objectif stratégique 2.

Des systèmes judiciaires plus efficaces et réactifs aux besoins des individus

Donner les moyens d'agir aux personnes en quête de justice

19. L'approche de l'OIDD en matière de justice axée sur les individus comprend un élément clé : donner aux personnes en quête de justice les moyens de revendiquer leurs droits en les amenant à les connaître et à bénéficier d'une assistance, notamment juridique, et de services de conseil. Notre travail sur l'autonomisation juridique revêt une importance particulière pour les personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité, qui ont le plus besoin d'une protection et de services juridiques.
20. Notre expérience montre que les systèmes judiciaires sont plus efficaces lorsqu'ils sont construits autour des besoins et de la réalité des individus. C'est pourquoi nous œuvrons à faciliter l'accès à la justice par des moyens formels et informels tels que les plateformes numériques, de plus en plus utilisées. Nous cherchons aussi à promouvoir la prise de décisions au niveau local.
21. Notre programme au **Sahel** vise à accroître le respect des droits de l'homme et la confiance du public envers la chaîne de justice pénale. Il favorise une plus grande collaboration entre les agents de la justice pénale et les populations qu'ils servent, au travers d'une approche locale innovante qui utilise les Cadres de concertation (CdC), c'est-à-dire des forums de consultation qui rassemblent ces agents, les dirigeants traditionnels et les représentants de la société civile dans le but d'identifier et résoudre les principales problématiques de justice pénale dans leurs régions respectives, et de formuler des solutions éventuelles.
22. Cette année, l'OIDD a contribué à la création de trois nouveaux CdC au **Burkina Faso**, dans les régions de Dori, Ouahigouya et Fada. Au **Mali**, où ces cadres sont en place depuis quelques années, l'Organisation aide à mettre en œuvre leurs recommandations. Les CdC ayant noté la nécessité de rattraper le retard dans l'examen des dossiers, l'OIDD a formé des greffiers, des secrétaires et des membres du Bureau du procureur général à l'utilisation des statistiques judiciaires dans la région de Segou, et soutenu des sessions de renforcement des capacités des greffiers, des stagiaires et des secrétaires du tribunal de Gao et des instances de Bourem et Ansongo. Cette assistance a permis de réduire de 15-20 % le nombre de dossiers en retard à Gao.
23. Dans le cadre de son programme au Sahel, l'OIDD appuie aussi le travail des institutions nationales de défense des droits de l'homme. Au **Niger**, nous avons établi un partenariat avec la Commission nationale des droits de l'homme pour mener des enquêtes sur les pratiques d'esclavage modernes dans les régions de Tahoua et Tillabéri. À l'issue de ces missions, un rapport contenant des recommandations pour éradiquer l'esclavage a été transmis au gouvernement et

d'autres partenaires. Les conclusions ont également été présentées lors d'un atelier sur la restitution, destiné à des acteurs étatiques et non étatiques.

24. L'OIDD intervient au **Myanmar** depuis 2013 pour favoriser la transition démocratique en encourageant une meilleure connaissance des lois et une plus grande coopération entre les prestataires de services juridiques et les communautés qu'ils servent. La déclaration de l'état d'urgence en février a eu des répercussions majeures sur la capacité de l'OIDD à continuer de promouvoir une meilleure connaissance des lois et un accès accru à la justice, alors même qu'un tel soutien devenait encore plus nécessaire. L'Organisation a diffusé une [déclaration](#) dans laquelle elle exprimait sa profonde inquiétude quant à l'interruption du processus démocratique, et appelait à une résolution pacifique de la crise.
25. Tandis que l'environnement de travail continuait de se dégrader au Myanmar, l'OIDD a décidé de soutenir plutôt la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux qui proposent des services juridiques. En partenariat avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), elle a récemment mis en relation des avocats bénévoles et 145 clients en détention, et lancé des initiatives de renforcement des capacités des assistants juridiques qui aident les victimes de violences liées au genre. Nous avons aussi lancé deux nouveaux projets : le premier consiste à accompagner les prestataires privés de services juridiques pour mieux répondre aux besoins de leurs clients ; le second vise à aider les femmes, les personnes pauvres et d'autres groupes vulnérables à connaître et revendiquer leurs droits, au travers d'un travail d'information, d'une prise de contact avec les populations locales et d'une assistance juridique.
26. Dans le cadre de notre Programme de justice communautaire en **Ouganda**, nous avons contribué à faire bénéficier plus de 600 personnes d'une médiation, d'une représentation juridique, de conseils et de services de mise en relation à Kampala, Wakiso, Lamwo et Iganga. Nous avons aussi prêté main-forte pour organiser trois émissions de radio à Kabale et Jinja afin d'informer les citoyens de leurs droits en matière d'héritage et de succession.
27. Les systèmes de justice coutumiers et informels jouent un rôle important dans la promotion de l'accès à la justice de par leur caractère financièrement abordable, leur flexibilité, leur rapidité et leur pertinence culturelle. L'OIDD œuvre à améliorer l'accès à la justice au travers de ces systèmes, tout en veillant à un plus grand respect des normes internationales.
28. Au **Kenya**, l'Organisation collabore avec le Conseil des anciens – organe national qui rassemble les dirigeants traditionnels des différentes communautés kenyanes – afin d'accroître la coordination entre les systèmes judiciaires formels et informels. À l'issue d'une évaluation des besoins, nous avons proposé aux membres du Conseil une formation pour intégrer l'égalité des genres et les droits de l'homme dans les systèmes de justice coutumiers.

29. En **Somalie**, l'OIDD a apporté son soutien à 15 centres de règlement alternatif des litiges (RAL) qui aident les personnes en quête de justice à résoudre des conflits dans le cadre du système traditionnel xeer. Ces centres ont traité 1 780 affaires entre janvier et octobre 2021, dont la moitié ont été soumises par des femmes. Des assistantes juridiques communautaires sont employées par chacune de ces structures, afin d'améliorer la connaissance des lois, de sensibiliser la population et de faciliter la classification et le renvoi des dossiers, notamment ceux qui concernent des femmes. Les affaires qui ne peuvent pas être réglées dans les centres de RAL ou qui ne relèvent pas de leur compétence sont transférées aux tribunaux de district. À l'inverse, bon nombre de ces derniers ont commencé à transmettre des dossiers aux Centres lorsque c'est approprié.
30. Sur la base de cette expérience, l'OIDD a rédigé un rapport de recherche sur la qualité et la réactivité des centres de RAL en tant que mécanisme judiciaire. Cette étude portait sur l'accès des populations marginalisées à la justice, les ressources limitées disponibles dans le système judiciaire, l'environnement politique et socio-économique actuel, et les services existants.
31. L'Organisation a aussi lancé le projet « Consolider le contrat social au travers de l'accès à la justice au Somaliland ». Comprenant une première phase de six mois, celui-ci vise à accroître la confiance entre la population et l'État au Somaliland en améliorant l'accès à la justice et en comblant l'écart entre institutions formelles et informelles.
32. Regroupant une partie de ce travail, notre [rapport](#) *Community Paralegals and Customary and Informal Justice*, publié en août, explore de quelle manière les assistants juridiques communautaires et d'autres prestataires de services juridiques peuvent améliorer l'accessibilité et l'inclusivité des systèmes de justice coutumiers et informels (SJCI).
33. À l'occasion de la publication de ce rapport, l'OIDD a organisé un Débat régional des professionnels. Des spécialistes venant des ministères de la Justice des pays du Sahel, le Conseil national kenyan des anciens et plusieurs organisations de la société civile africaines ont partagé leurs expériences et bonnes pratiques en matière de renforcement de l'accès à la justice au travers des SJCI tout en améliorant le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme.
34. Ce travail illustre l'approche intégrée et concrète de l'OIDD. Nos recherches reposent sur l'expérience acquise dans les pays, et nous en diffusons les conclusions au travers d'un plaidoyer multipartite aux niveaux mondial et national.

Rendre les lois et les institutions au service des personnes

35. Faire en sorte que les lois et les institutions soient au service des individus représente la majeure partie du portefeuille de programmes de l'OIDD. Dans ce cadre, nous encourageons une réforme juridique intelligente, nous améliorons la

prestation de services juridiques essentiels, nous renforçons la chaîne de justice, nous soutenons les initiatives contre la corruption, et nous favorisons l'innovation numérique.

36. La COVID-19 expose les conséquences d'années de sous-investissement dans les systèmes judiciaires à travers la planète et nous pousse à innover et à imaginer et explorer de nouvelles approches pour soutenir nos institutions partenaires.
37. En **Arménie**, l'OIDD collabore avec le système judiciaire pour qu'il se familiarise avec le nouveau Code de procédure civile national. Elle a proposé des formations aux juges de la Cour de cassation, de la Cour d'appel civile et des tribunaux locaux. Elle a aussi établi un partenariat avec le système judiciaire et l'Académie de Justice arménienne pour concevoir et lancer une formation en ligne sur ce nouveau code.
38. En **Colombie**, en collaboration avec le Conseil supérieur de la magistrature, l'OIDD mène une analyse stratégique, relative aux besoins des instances judiciaires pour améliorer la coopération internationale dans le secteur de la justice, qui permettra d'élaborer de nouvelles stratégies de partenariat en vue d'apporter des réponses évolutives et innovantes concernant un accès aux mécanismes judiciaires centré sur les personnes.
39. Au **Honduras**, nous œuvrons à améliorer l'accès des prisonniers à la justice, conformément aux normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme. Dans ce cadre, nous avons établi un partenariat avec les institutions pénitentiaires pour mettre au point le Plan de traitement des prisonniers, qui vise à accroître la qualité des services psychologiques, éducatifs et juridiques disponibles pour les individus privés de liberté. Ce plan a récemment été adopté par l'Institut national pénitentiaire et diffusé dans plusieurs régions pour informer les efforts futurs en matière de réadaptation des prisonniers.
40. En **Indonésie**, nous avons lancé un programme destiné à améliorer l'efficacité, la reddition de comptes et la transparence des services du ministère public. Lors de la phase de démarrage, nous avons étroitement collaboré avec le Bureau du procureur général pour examiner son actuel système de traitement des dossiers et son budget fondé sur la performance.
41. Au **Liberia**, l'OIDD a aidé le ministère du Travail à actualiser la législation contre le trafic afin de définir plus précisément l'exploitation sexuelle des enfants et de prévoir des peines similaires à celles prévues pour d'autres graves infractions. La législation amendée a été promulguée en septembre. Nous avons également proposé des formations à 240 procureurs, avocats et juges sur le traitement et le jugement efficaces des affaires de trafic d'êtres humains, et publié un programme pour les institutions judiciaires.
42. Au **Mexique**, l'OIDD a formé des agents municipaux et étatiques chargés de l'application des lois dans sept États aux mesures prioritaires de maintien de l'ordre. En partenariat avec les autorités locales, elle a élaboré cinq stratégies de

réplication pour garantir l'appropriation locale du projet, son évolutivité et sa pérennité. Bien que ce projet soit maintenant terminé, l'Organisation continuera d'explorer les opportunités qui se présentent dans la région.

43. En **Somalie**, l'OIDD soutient la création de l'Institut de formation judiciaire, qui a pour but de développer la capacité des juges à traiter les affaires de façon juste et efficace. En juillet, elle a coorganisé une conférence nationale destinée à examiner et valider la charte et le programme de cette entité. Quelque 23 présidents de tribunaux et procureurs des États membres fédéraux ont participé à cet événement qui a débouché sur l'approbation et la signature de la charte par les autorités judiciaires suprêmes des États somaliens et le gouvernement fédéral.
44. Nous avons lancé un nouveau projet en **Tunisie** afin de développer la capacité des juges et des avocats à identifier les violations des droits de l'homme et y remédier. Mené en partenariat avec l'Association du Barreau canadien, celui-ci permettra aussi d'améliorer la connaissance des lois et l'aptitude des organisations de la société civile à fournir une assistance juridique.
45. Au **Yémen**, nous avons contribué au développement d'une application mobile qui permet aux agents chargés du contrôle dans des zones isolées d'enregistrer rapidement et de façon sûre les violations présumées des droits de l'homme dans un système de traitement des affaires.
46. En septembre – en collaboration avec le Bureau international des stupéfiants et de l'application de la loi, qui dépend du Département d'État des États-Unis – l'OIDD a lancé un nouveau programme pour étayer la professionnalisation de la formation à la gestion des peines dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme.
47. L'OIDD travaille également en partenariat avec des institutions judiciaires pour réfléchir à des approches en matière d'innovation numérique adaptées au contexte et faisant l'objet d'une appropriation nationale.
48. Nous avons poursuivi notre travail avec les autorités judiciaires au **Kenya** pour améliorer l'efficacité, réduire le retard dans le traitement des dossiers, et faciliter l'accès aux tribunaux en transférant en ligne les systèmes et processus judiciaires. En 2021, l'OIDD a appuyé la mise en œuvre de systèmes électroniques de classement pour réduire le délai de jugement des affaires, et proposé au personnel judiciaire un renforcement de leurs capacités numériques en matière de systèmes de classement et de paiement, d'organisation d'audiences, d'enregistrement des minutes et de services de transcription.
49. En **République kirghize**, nous avons évalué les besoins des instances judiciaires en matière d'intégration d'équipements d'enregistrement audio et vidéo dans les services des tribunaux, afin de rendre les procédures judiciaires plus rapides, plus accessibles et plus pratiques pour les citoyens. Nous avons aussi aidé les autorités judiciaires à rédiger des instructions détaillées quant à la publication de

transcriptions, destinées à tous les tribunaux. Cette information a été publiée sur le site web du ministère de la Justice.

50. En **Sierra Leone**, l'OIDD a assisté le ministère de la Justice dans la mise en ligne d'un portail web public contenant des guides, les articles de loi et un outil de recherche. Ce nouveau service permet de rendre les ressources juridiques plus accessibles, aussi bien pour les professionnels du droit que le grand public.
51. La lutte contre la corruption est un domaine de travail d'une ampleur et d'une importance croissantes pour l'OIDD. Nous soutenons nos partenaires dans ce combat au niveau national et au travers d'efforts transfrontaliers, en mettant l'accent sur la prévention et le jugement des actes de corruption et infractions connexes.
52. En **Arménie**, nous appuyons la création d'institutions dédiées à la lutte contre la corruption, telles que le Comité anti-corruption et le Tribunal spécialisé anti-corruption. Nous avons aussi apporté notre aide au Bureau du procureur général en matière de récupération des biens.
53. Aux **Bahamas**, nous avons continué de contribuer à renforcer le cadre juridique national contre la corruption, que nous avons analysé cette année tout en menant des recherches sur les meilleures pratiques figurant dans les plans nationaux anti-corruption dans d'autres pays du Commonwealth. Les conclusions de cette étude permettront d'informer le futur plan national anti-corruption des Bahamas.
54. En **Moldavie**, l'OIDD soutient la création du Comité consultatif indépendant contre la corruption et d'une plateforme numérique intégrée pour le Syndicat des avocats, dans le but de promouvoir la transparence, l'intégrité et la reddition de comptes du pouvoir judiciaire.
55. Aux **Philippines**, nous avons continué d'assister des institutions judiciaires clés comme le ministère de la Justice, le Bureau du médiateur, l'Académie judiciaire et le Conseil contre le blanchiment d'argent. Nous axons notre engagement sur le renforcement des capacités des professionnels dans le secteur de la justice, le soutien du développement des mécanismes et outils institutionnels, et l'amélioration de la qualité des enquêtes et des poursuites judiciaires.
56. Dans le cadre de nos activités visant à accroître la confiance de la population envers les services judiciaires en **Ukraine**, nous avons contribué à la rédaction et l'adoption de règles transparentes relatives à la nomination de procureurs, selon le mérite, à des postes de direction, et aidé le Bureau du procureur général à traiter des dossiers et mener des processus de recrutement. L'OIDD a aussi contribué à la rédaction d'amendements du Code de procédure pénale ukrainien en vue de faciliter la réalisation d'enquêtes efficaces, équitables et transparentes.
57. Par ailleurs, elle a organisé et participé à des débats politiques mondiaux de haut niveau sur la lutte contre la corruption.

58. Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de juin dernier, consacrée à l'anti-corruption, l'OIDD a réaffirmé son engagement à combattre cette pratique et promouvoir une bonne gouvernance, l'équité et l'égalité au travers de l'état de droit. Lors des débats, j'ai [souligné](#) la nécessité de passer à des modèles de gouvernance, d'indépendance judiciaire et d'intégrité axés sur les personnes.
59. À l'invitation du président italien du G20, nous avons participé en 2021 aux réunions du Groupe de travail anti-corruption du G20. La [déclaration](#) que nous avons faite lors de la troisième session en septembre portait sur nos programmes et notre plaidoyer en matière de récupération de biens, de normes relatives à l'éthique et l'intégrité, et de renforcement des capacités des institutions dédiées à la lutte contre la corruption.

Réduire l'écart entre les genres en matière de justice

60. Dans le cadre de sa troisième cible stratégique, l'OIDD promeut l'égalité entre les genres en le considérant comme un objectif indépendant, tout en l'intégrant dans l'ensemble de son travail.
61. Nos interventions concourent à protéger les droits des femmes en favorisant la mise en place de cadres juridiques, réglementaires et politiques qui tiennent compte de la dimension de genre, l'élimination des lois et obstacles discriminatoires qui freinent la pleine participation des femmes dans la société, et l'autonomisation des professionnelles du secteur de la justice.
62. Depuis plus de 10 ans, l'OIDD mène son principal programme sur les violences liées au genre (VLG) en **Afghanistan**. En 2011, nous avons aidé le Bureau du procureur général à établir et rendre opérationnelle la Direction pour l'élimination des violences faites aux femmes. Depuis, nous travaillons avec le gouvernement, la société civile, et les femmes qui occupent des postes de direction dans le secteur de la justice afin de développer leurs capacités et améliorer la prestation de services.
63. Au cours de l'année passée, l'OIDD a assisté le ministère de la Condition féminine dans l'élaboration de lignes directrices sur le traitement et le signalement de cas de VLG auprès des autorités concernées, et de règles de base pour guider la coopération du ministère avec les prestataires de services ayant trait aux VLG. Bien que la situation politique actuelle compromette ce travail et les lents acquis en matière de protection des droits des femmes, l'Organisation s'est engagée à poursuivre ses activités en faveur des femmes et des filles afghanes.
64. Notre projet en **Mongolie** vise à donner aux victimes de VLG les moyens d'accéder à la justice, de revendiquer leurs droits et de militer activement contre les violences domestiques. Ce travail implique d'identifier les lacunes dans la législation, de développer les capacités des services d'aide juridique et d'accroître la connaissance des lois en sensibilisant le public. Nous avons proposé une formation aux représentants de services d'aide juridique et d'organisations de la société civile sur

la prestation de services mobiles en lien avec les VLG dans les zones rurales, et mis en place – dans la province d’Arkhangai – une clinique mobile pilote pour les victimes de VLG, auxquelles cette structure permettra de bénéficier d’une assistance juridique et psychologique et de services sociaux et de mise en relation.

65. Aux **Philippines**, dans le cadre de notre programme conjoint avec ONU Femmes sur l’abrogation des lois discriminatoires, nous avons organisé une table ronde avec des législateurs, des représentants du gouvernement et des décideurs politiques de premier plan. Nous avons également renforcé les capacités des assistants juridiques et du personnel en termes de législation sensible aux questions de genre, et mené à bien une évaluation juridique des lois discriminatoires, qui sera publiée en partenariat avec ONU Femmes et la Commission philippine de la condition des femmes. Nous avons élargi notre programme d’abrogation des lois discriminatoires, qui couvre désormais le **Kenya**, la **Sierra Leone** et la **Tunisie**.
66. En juillet, l’OIDD et le Global Women’s Institute de l’université George Washington ont démarré un projet de recherche sur l’accès des victimes de VLG à la justice dans des situations complexes. Les conclusions seront présentées dans un document exposant cinq études de cas sur le **Honduras**, la **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, le **Soudan du Sud**, les **Philippines** et la **Tunisie**, qui sera publié début 2022.
67. L’OIDD a établi un partenariat avec l’Association nationale des femmes juges en **Ouganda**, en vue de faire paraître une évaluation de la réponse du secteur de la justice face aux affaires d’agression sexuelle ou de tentative d’agression sexuelle sur les filles de moins de 18 ans. Cette évaluation a permis d’exposer des lacunes dans cette réponse, et de recommander la mise en place de programmes de protection des victimes et des témoins, la création d’une base de données répertoriant les agresseurs, et le développement continu des capacités des professionnels de la justice.
68. La conception de nos programmes relatifs à la justice pour les femmes et les filles est fondée sur nos recherches et notre plaidoyer politique.
69. Lors de la 65^e session de la Commission de la condition de la femme, j’ai souligné l’importance fondamentale de l’état de droit dans la réalisation de l’égalité entre les genres. L’OIDD a également organisé en parallèle deux webinaires : [La justice par les femmes : parvenir à la parité dans le secteur judiciaire](#) et [Abroger les lois discriminatoires : parvenir à la parité en théorie et en pratique dans des périodes difficiles](#) (en anglais).
70. Le Forum Génération Égalité – organisé par ONU Femmes au Mexique et en France – a lui aussi constitué une plateforme majeure de plaidoyer. L’OIDD s’y est [engagée](#) à accélérer les progrès en matière d’égalité entre les genres dans le cadre de quatre thèmes des coalitions d’action : la violence fondée sur le genre ; la justice

et les droits économiques ; l'action des femmes en faveur de la justice climatique ; et les mouvements et le leadership féministes.

71. Lors du Forum qui a eu lieu à Paris, j'ai eu le plaisir de [me joindre à des dirigeants mondiaux](#) pour lancer un appel fort en faveur d'une action des femmes pour la justice climatique, et de réaffirmer publiquement que l'OIDD suit une approche tenant compte de la dimension de genre en matière de justice climatique, et est déterminée à faire avancer l'action des femmes pour le climat. Avant la tenue de ce Forum fin juin, l'OIDD a organisé [un événement en ligne](#) en partenariat avec ONU Femmes, la Banque mondiale et les Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, afin de souligner l'importance de garantir la justice pour les femmes et les filles.
72. À l'invitation du ministère italien de la Famille et de l'Égalité des opportunités, j'ai participé à la toute première Conférence ministérielle du G20 sur l'autonomisation des femmes. L'OIDD a communiqué un [document](#) qui met en avant le travail qu'elle mène pour réduire l'écart entre les genres en matière de justice.

L'état de droit, moteur de la paix et du développement durable

Développement économique inclusif

73. Dans le cadre de sa quatrième cible stratégique, l'OIDD cherche à promouvoir les cadres juridiques, renforcer la capacité des gouvernements à faire appliquer le droit commercial et économique, négocier et mettre en œuvre des accords d'investissement, résoudre les litiges, et soutenir l'autonomisation économique des femmes et des filles.
74. Ces efforts revêtent une importance particulière dans le contexte de la crise économique due à la COVID-19, notamment dans les pays moins avancés.
75. En **Arménie**, l'Organisation soutient le tout nouveau Tribunal de l'insolvabilité en vue d'accroître la transparence et l'efficacité des procédures d'insolvabilité.
76. En **Jordanie**, elle a consulté les représentants de banques, de sociétés d'assurance et d'autres entreprises afin de mener une analyse et d'élaborer un plan d'action pour renforcer la médiation commerciale. Ces documents seront partagés avec le ministère de la Justice et le Conseil judiciaire. Le Guide de la médiation commerciale a été approuvée par ces deux institutions et sera disponible sur leurs sites web respectifs.
77. Dans le cadre de notre travail sur la médiation commerciale et les modes alternatifs de règlement des litiges au **Monténégro**, l'OIDD a rédigé des lignes directrices sur la médiation à distance, destinées aux professionnels, ainsi que des clauses sur la médiation à intégrer dans les contrats dans l'éventualité d'un litige. Ces clauses sont accessibles au public sur le site du centre de RAL du Monténégro, et ont été

partagées lors de tables rondes avec des petites entreprises et entités commerciales.

78. En **Serbie**, l'OIDD a mené à bien une analyse comparative complète des cadres juridiques de médiation commerciale dans différentes juridictions. Le rapport a été présenté au ministère de la Justice et contribuera à informer les efforts actuels visant à modifier le cadre de RAL afin de faciliter le recours à la médiation en cas de litige commercial.
79. En **Cisjordanie et dans la bande de Gaza**, l'OIDD cherche à améliorer les capacités en droit commercial. En partenariat avec l'Unité de renforcement des capacités du Haut Conseil judiciaire, elle a élaboré des contenus de formation sur les lois, les contrats et les instruments négociables dans cette branche. Plusieurs juges ont bénéficié de sa Formation des formateurs en ligne, destinée à promouvoir les perspectives de durabilité et développer les capacités des acteurs locaux.
80. Conçu en collaboration avec le Bureau de la Haute Représentante des Nations unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Programme de soutien aux investissements pour les pays les moins avancés (PSI/PMA) de l'OIDD offre aux gouvernements des PMA et aux entités éligibles du secteur privé une assistance juridique et technique, ainsi qu'un renforcement des capacités en négociation des investissements et règlement des litiges. Voici les activités qui ont été menées l'an passé dans le cadre de ce programme :
- En **Éthiopie**, l'OIDD a apporté son soutien pour renforcer les capacités de la Commission éthiopienne de l'investissement en matière d'investissement international et de législation sur l'arbitrage, et proposé des formations aux représentants des entités gouvernementales, en mettant l'accent sur la négociation d'accords et de cadres d'investissement internationaux durables.
 - Au **Liberia**, elle a offert une assistance juridique à la Commission nationale de l'investissement pour élaborer des stratégies juridiques visant à résoudre deux litiges éventuels avec des investisseurs étrangers.
 - Au **Malawi**, elle a appuyé la création d'un modèle d'accord de création d'une coentreprise, qui servira de base pour les négociations avec des investisseurs étrangers.
 - À la demande du ministère du Commerce en **Gambie**, l'Organisation a relu la version provisoire du Traité type d'investissement bilatéral pour vérifier s'il était bien aligné sur les ODD et les objectifs de développement nationaux. Cet instrument jouera un rôle important pour promouvoir la capacité de la Gambie à attirer et gérer durablement des investissements étrangers, dans la lignée des priorités nationales.

- En Ouganda, l'OIDD a établi un partenariat avec l'Association du Barreau ougandais (Ugandan Law Society – ULS) afin de coparrainer sa conférence annuelle. Elle a également contribué à l'organisation de modules sur le droit international de l'investissement, l'arbitrage et le droit de la propriété intellectuelle pour plus de 100 membres de l'ULS. Elle continuera d'aider au renforcement des capacités de l'Association en matière de droit bancaire et fiscal et de droit relatif aux fusions et acquisitions.
- Nous contribuons au travail du Comité préparatoire de la Cinquième conférence des Nations unies sur les PMA, qui aura lieu en janvier 2022 à Doha (Qatar), ainsi qu'à l'élaboration du Programme d'action de Doha qui sera adopté par la Conférence.

Justice climatique et utilisation durable des ressources naturelles

81. Le changement climatique constitue la plus grande menace pour la paix et le développement durable, et est considéré par beaucoup comme le défi le plus pressant de notre époque. Il est reconnu par le Programme 2030 dans l'ODD 13 (action climatique) comme une problématique transversale aux effets disproportionnés sur les populations vulnérables et marginalisées. Développer notre travail sur la justice climatique est une des priorités de notre nouveau cycle stratégique.
82. L'OIDD a récemment publié une synthèse politique sur la [justice climatique](#), dans laquelle elle fait le lien entre état de droit et action pour le climat. Ce document expose notre approche de la justice climatique et formule sept recommandations visant à faire progresser l'action climatique sur la base de l'état de droit et des droits de l'homme.
83. Nous prévoyons aussi d'assister à des événements internationaux majeurs pour identifier les points d'entrée pour nos programmes, notre plaidoyer et nos partenariats, et pour générer un plus vaste soutien pour cette dimension importante mais souvent négligée du changement climatique.
84. Parmi ces événements figure évidemment la Conférence des Parties sur la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 26). Plus tard ce mois-ci, je mènerai la délégation de l'OIDD à Glasgow (Écosse), où nous continuerons de mettre en avant les liens entre les ODD 13 et 16, et de plaider en faveur d'une approche de l'action climatique fondée sur l'état de droit.
85. En septembre, nous avons organisé le [débat](#) « Approche basée sur l'état de droit pour accélérer l'action climatique » dans le cadre de la campagne All4Climate, lancée par le ministère italien de la Transition écologique. Ont participé plusieurs spécialistes de haut niveau du climat, dont le Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme et l'environnement.

86. L'OIDD a également organisé en parallèle – en partenariat avec l'Association du Barreau américain – le [Forum politique de haut niveau pour le développement durable](#) ayant pour thème « Justice climatique : égalité des genres et autonomisation des femmes ». Celui-ci a permis de souligner les principales corrélations entre état de droit, questions de genre et action climatique, et de partager des approches novatrices pour améliorer l'intégration de la dimension de genre dans les mesures nationales et locales pour le climat.
87. En juin, l'OIDD, The Knowledge Platform Security & Rule of Law, l'Institut Clingendael et l'université Radboud (Pays-Bas) ont proposé le [Dialogue entre chargés de la mise en œuvre](#), au cours duquel ont été évoqués le potentiel de transformation de l'état de droit et les approches de la justice axées sur les individus pour agir sur le changement climatique et favoriser l'adaptation et l'atténuation.
88. Nous disposons d'un portefeuille, restreint mais croissant, de programmes liés au climat et à l'utilisation durable des ressources terrestres et naturelles au niveau des pays.
89. Par exemple, au **Kenya**, l'OIDD a appuyé la conception d'un outil d'orientation pour le Tribunal national environnemental, le ministère de l'Environnement et des Forêts, et les autorités des comtés, afin de les aider à élaborer des stratégies, documenter des situations, traiter les dossiers, mener des poursuites et s'engager dans la gestion des ressources naturelles.
90. En coopération avec le gouvernement du **Rwanda** et ses partenaires, l'Organisation a récemment lancé la phase de démarrage d'un projet destiné à rendre opérationnel le nouveau mécanisme rwandais de règlement des conflits liés à la terre, dans le but de contribuer à une prise de décisions plus juste dans de type d'affaires, en développant les capacités juridiques des médiateurs, des abunzi (comités traditionnels de résolution des conflits) et des Comités fonciers à travers le pays.
91. Nous avons aussi lancé un projet de recherche sur les liens entre climat, sécurité et justice au **Honduras**, en **Indonésie**, au **Rwanda**, en **Somalie** et en **Ouganda**, afin d'améliorer la connaissance et la compréhension de la contribution d'une justice et d'une bonne gouvernance axées sur les individus à l'action climatique. Les recherches en cours permettront de rédiger un rapport identifiant les bonnes pratiques en matière d'interventions relatives à l'état de droit en vue d'un développement tenant compte de la question climatique.

Sécurité alimentaire

92. L'OIDD reconnaît l'urgence de mettre en place des systèmes alimentaires justes et efficaces pour garantir l'accès de tous, notamment les plus vulnérables, à une alimentation abordable, saine et nutritive. Au cours de l'année passée, nous avons

poursuivi notre travail aux niveaux local, national et international pour promouvoir le droit à une nourriture adaptée au travers de l'état de droit.

93. En collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), nous œuvrons à améliorer l'environnement juridique pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations fragiles au **Honduras** et en **Ouganda**, dans le cadre de la réaction à la pandémie et de la reprise. Des équipes de coordination ont été établies dans ces deux pays pour faciliter la mise en œuvre du programme et réaliser des évaluations juridiques. En octobre, l'OIDD et la FAO ont également commencé à examiner les lois et les politiques en matière de sécurité alimentaire dans le monde.
94. Le pré-Sommet et le Sommet sur les systèmes alimentaires 2021 des Nations unies ont constitué d'excellentes occasions de souligner le lien entre état de droit et transformation des systèmes alimentaires pour les rendre inclusifs et durables.
95. L'OIDD s'est engagée dans le domaine d'action transversal du Sommet consacré à la gouvernance et apporte son aide au groupe de travail concerné pour identifier des opportunités et des solutions en termes de réforme des systèmes alimentaires. Elle a participé au pré-Sommet à Rome, et j'ai rejoint une table ronde sur une approche des systèmes alimentaires fondée sur les droits de l'homme, en présence de l'actuel Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et de sa prédécesseure. Nous avons également assisté au Sommet, qui s'est tenu en septembre à New York.
96. Auparavant, l'OIDD a organisé un [dialogue indépendant](#) ayant pour thème « L'état de droit et la transformation des systèmes alimentaires au Sahel : examiner les liens entre conflits, climat, alimentation et sécurité ». Cet événement a réuni des représentants de haut niveau du ministère de l'Agriculture du **Burkina Faso** et de l'Initiative prospective agricole rurale, et permis d'évoquer les difficultés concernant la sécurité et systèmes alimentaires au Sahel, ainsi que les moyens d'encourager une gouvernance de ces systèmes fondée sur l'état de droit.
97. Lors de la réunion annuelle du Comité de la sécurité alimentaire, l'OIDD s'est jointe à la FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF et l'université de Laval (Canada) pour proposer un événement en parallèle ayant pour thème « Droits de l'homme, nutrition et droit : les clés pour transformer les systèmes alimentaires », qui promouvait une approche de la transformation des systèmes alimentaires basée sur les droits de l'homme et impliquant la société civile.

Vie saine et bien-être pour tous

98. À une époque où les questions de santé sont une priorité mondiale, l'OIDD encourage les solutions reposant sur l'état de droit pour améliorer l'accès aux services de santé, soutient la préparation face aux pandémies, et renforce les capacités de prévention et de gestion des maladies non transmissibles.

99. Son Projet de préparation et de réaction aux pandémies, mis au point avec l’OMS, a pour but de consolider les cadres juridiques et politiques pour prévenir et détecter les urgences de santé publique de portée internationale et autres risques sanitaires – dont la COVID-19 – et d’y réagir rapidement, conformément au Règlement sanitaire international (RSI). Ce projet est mené sous une forme pilote dans deux pays :

- En **Ouganda**, l’OIDD assiste le gouvernement dans son examen de la Loi sur la santé publique, de la Loi sur les maladies animales, et de la Loi sur la sécurité et la sûreté biologiques. L’analyse juridique de ces textes en favorisera une possible révision pour les aligner sur le RSI.
- En **Zambie**, l’Organisation œuvre à élaborer trois instruments ayant force de loi pour appuyer l’application de la Loi relative à l’Institut national de santé publique.

100. Elle a également rejoint le Plan d’action pour la préparation juridique du Programme d’action pour la sécurité sanitaire mondiale – initiative menée par les États-Unis, l’Argentine et l’Institut O’Neill pour le droit national et mondial de la santé – pour plaider en faveur d’une action coordonnée en matière de préparation juridique aux urgences de santé publique à l’échelle mondiale.

101. En partenariat avec l’OMS et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), l’OIDD a lancé le programme Global RECAP afin d’accroître l’aptitude des pays à promouvoir un régime alimentaire sain et une activité physique accrue pour prévenir les maladies non transmissibles.

102. Dans ce cadre, elle a rédigé des guides sur les approches réglementaires quant à la promotion de ces pratiques afin de sensibiliser les responsables juridiques et de santé publique au **Kenya**, en **Ouganda** et en **Tanzanie**. Nous sommes en train de concevoir des guides similaires pour le **Bangladesh** et le **Sri Lanka**.

103. L’Organisation et le CRDI ont aussi lancé l’Initiative de soutien aux recherches sur les droits de l’homme et les régimes alimentaires sains pour faire en sorte que les chercheurs, les organisations de la société civile et les décideurs politiques au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda aient une meilleure compréhension des approches de promotion d’un régime sain fondées sur les droits humains, afin d’en garantir la bonne application.

104. En septembre, nous avons consulté des spécialistes pour aborder le rôle des mécanismes juridiques – y compris le droit international relatif aux droits de l’homme – afin de mettre en avant les facteurs sociaux de santé dans les ODD. Parmi les participants figuraient des représentants du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), de l’UNICEF, du SDG Lab, de l’Institut O’Neill, du Groupe de travail des Nations unies sur la discrimination à l’égard des femmes et des filles, de l’université du Witwatersrand (Afrique du Sud) et de l’université Queen Mary (Royaume-Uni). Les conclusions de cette consultation

formeront la base d'un document de travail sur le croisement entre facteurs sociaux de santé, ODD et état de droit.

105. Lors de la Réunion de haut niveau des Nations unies sur le SIDA qui s'est tenue en juin, j'ai souligné le rôle majeur de la loi, des droits de l'homme et de l'accès à la justice dans la réponse mondiale au VIH et à d'autres problématiques de santé mondiales, en insistant sur les inégalités, la stigmatisation et la discrimination sous-jacentes qui demeurent les principaux obstacles à l'éradication du SIDA d'ici 2030. Il s'agit évidemment des mêmes inégalités qui expliquent la propagation du COVID-19 dans le monde.

IV. ATTEINDRE LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES : LES CATALYSEURS ORGANISATIONNELS

106. Le Plan stratégique 2021-2024 identifie quatre catalyseurs organisationnels qui étayent les principaux aspects de nos systèmes, capacités et ressources en vue d'atteindre nos objectifs stratégiques et d'apporter la qualité et la valeur accrues que nos partenaires attendent de nous.

Innovation, intégration et impact

107. Le premier catalyseur vise à accroître la qualité, l'intégration et le caractère novateur de notre travail, et à nous aider à nous focaliser sur les faits et les résultats.
108. Dans le cadre de la gestion fondée sur les résultats pour le Plan stratégique, nous avons élaboré le Cadre stratégique des résultats et ressources (CSRR), qui traduit le Plan en une série de résultats de développement et organisationnels, dans le but de promouvoir une culture des résultats qui favorisera la gestion des activités de l'OIDD en fonction de la performance.
109. Au cours de l'année passé, l'Organisation a mené des consultations sur le CSRR et finalisé les indicateurs. Ces derniers sont en cours d'intégration dans des cadres de suivi des projets, et des données de référence et cibles sont actuellement définies pour assurer une compréhension commune et une application cohérente du Cadre à travers l'OIDD.
110. Nous avons aussi procédé à une révision complète du cycle des programmes pour améliorer la conception, le développement et la mise en œuvre des programmes, ainsi que les processus d'évaluation et d'apprentissage, et pour mieux intégrer les programmes, les recherches et le plaidoyer dans nos interventions.
111. L'OIDD a actualisé ses Lignes directrices sur la théorie du changement, applicables à tous ses programmes. Cette révision portait sur l'inclusion de pratiques d'urgence dans l'élaboration adaptative des programmes, et offre des conseils à jour sur l'intégration des questions de genre, des droits de l'homme et

des recherches dans la conception des programmes. Un module de formation sur la théorie du changement, destiné au personnel, est en cours de création.

112. En raison des restrictions des déplacements dues à la pandémie, il devient de plus en plus important de recueillir des données à distance. L'OIDD a rédigé une méthodologie provisoire en la matière pour améliorer l'évaluation de nos interventions en cas de restriction des déplacements, ainsi que la qualité de nos évaluations en utilisant plus généralement la collecte de données à distance.

Investir dans les personnes

113. Le principal atout de l'OIDD, en tant qu'organisation spécialisée et reposant sur des connaissances, ce sont les gens qui la composent. La crise provoquée par la COVID-19 l'a amenée à se pencher de plus près sur ses systèmes, politiques et procédures de recrutement et de gestion des ressources humaines (RH), et nous a obligés à trouver de nouvelles méthodes pour travailler ensemble en nous soutenant davantage les uns les autres à travers l'Organisation.
114. Malgré les difficultés, nos collègues ont relevé les défis de l'an passé, en élaborant des stratégies de gestion des crises et des plans de continuité des opérations, en consolidant les évaluations des risques, en développant des outils de localisation du personnel, et en mettant en place de nouveaux mécanismes pour le télétravail. Nous avons beaucoup progressé en supprimant les cloisonnements au siège et entre le siège et les antennes sur le terrain.
115. L'OIDD a mis au point une stratégie globale en matière de RH qui comprend tous les aspects de la gestion des RH, dans le but d'accroître son aptitude à attirer, former et conserver des effectifs efficaces et désireux de réaliser sa mission. Au cours des prochains mois, nous finaliserons et mettrons en œuvre cette stratégie, afin d'aligner davantage nos politiques et pratiques sur les valeurs, la mission et les priorités stratégiques de l'OIDD.
116. Nous sommes en train de mettre au point un Plan d'action transversal en matière de genre, afin d'intégrer l'égalité des genres non seulement dans nos programmes, nos recherches et notre plaidoyer, mais aussi au sein même de l'OIDD. Ce plan favorisera un meilleur apprentissage organisationnel en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles.
117. Dans ce contexte, j'ai le plaisir d'annoncer que nous sommes parvenus à la parité parmi les cadres de l'OIDD au cours de l'année passée. Les femmes représentent maintenant 50 % de l'Équipe de direction, contre 20 % en 2020.
118. Maintenir une communication professionnelle saine s'est révélé encore plus crucial ces derniers temps, notamment en raison de la distanciation physique entre nous. C'est pourquoi j'ai eu pour priorité de communiquer régulièrement avec mes collègues au travers de bilans, de messages et de réunions du personnel.

119. Alors que la pandémie accroît le niveau de stress, promouvoir la santé mentale et le bien-être au travail est également devenu crucial. En octobre, nous avons lancé plusieurs webinaires sur le bien-être, qui donnent au personnel des conseils pratiques pour conserver un état d'esprit positif en cette période compliquée.
120. Nous continuons de proposer à nos employés des cours en ligne et des articles soigneusement choisis chaque mois, et d'organiser des débats politiques internes pour encourager le partage d'informations entre les départements. Ainsi, en septembre, plus de 50 membres du personnel ont assisté à notre webinaire interne sur la justice climatique, axé sur les nouvelles initiatives dans l'élaboration des politiques, des recherches et des programmes de l'OIDD, au croisement entre état de droit et action climatique.
121. Nous avons aussi pris des mesures pour consolider une culture d'apprentissage continu et de performance élevée au sein de l'OIDD, en mettant en place un système transparent de progression des salaires basé sur la performance et la réalisation des objectifs d'apprentissage annuels. Une enquête sur les salaires dans l'ensemble de l'Organisation a été lancée en septembre. Nous devrions en connaître les conclusions fin 2021.
122. Sur la base de notre expérience des trois dernières années d'application du nouveau modèle de recrutement, le Règlement du personnel a été révisé afin d'être le mieux adapté au contexte opérationnel en évolution. Nous avons identifié plusieurs domaines où des changements étaient nécessaires. Les modifications ont été approuvées par la Commission permanente en juillet. Elles comprennent des actualisations alignées sur notre engagement – formulé dans le Plan stratégique – à investir dans les personnes et chercher à garantir une bonne application cohérente du Règlement.
123. Les autres investissements dans l'apprentissage interne et le développement professionnel sont prévus pour 2022 et apparaissent dans le budget opérationnel de l'OIDD pour l'année prochaine.

Améliorer les systèmes et les processus

Amélioration des systèmes

124. Nous nous sommes engagés à améliorer l'efficacité organisationnelle et la coordination dans la période couverte par le nouveau cycle stratégique, c'est pourquoi nous avons investi dans l'actualisation des systèmes et des procédures commerciales pour mieux les aligner sur les priorités et les besoins institutionnels.
125. À l'issue d'une période pilote dans certains pays, il a été décidé d'ajouter un nouvel module d'approvisionnement dans le progiciel de gestion intégré, ce qui permettra d'accroître l'efficacité tout en assurant une meilleure transparence et reddition de comptes. Ce nouveau module est actuellement mis en place de façon

progressive dans les activités mondiales de l'OIDD, ce qui implique de former la direction et le personnel.

126. Afin de rendre l'élaboration du budget plus précise, nous avons conçu un nouvel outil dédié, actuellement en phase d'essai. Le système de communication des coûts institutionnels a été renforcé pour pouvoir y enregistrer et télécharger directement les dépenses correspondant aux activités et projets institutionnels, ce qui accroît le caractère précis et opportun des communications sur les finances.
127. L'OIDD a consolidé les actuelles technologies d'information et de communication (TIC) pour répondre aux nouveaux besoins liés au télétravail, et mis en place de nouvelles plateformes de collaboration. Afin de faciliter le travail à distance de nos collègues, nous leur avons fourni plus d'équipements informatiques – y compris des ordinateurs portables – et offert une plus grande flexibilité pour satisfaire à la fois les exigences organisationnelles et les besoins individuels. L'équipe chargée des TIC a également proposé au personnel une formation et un soutien dans un large éventail d'environnements de travail.
128. En mars, nous avons publié une version révisée de la Politique de protection des données personnelles en vue de consolider notre cadre réglementaire relatif au traitement des données personnelles, dans la lignée des bonnes pratiques en matière de protection reconnues par les organisations internationales. Les modifications apportées permettent notamment de clarifier les rôles et responsabilités quant à la mise en œuvre de ce document.
129. Afin de faciliter la gestion des RH, nous avons mis au point un système d'attribution de numéro à chaque demande adressée aux services RH et administratifs, ce qui permettra d'apporter une réponse plus rapide.

Gestion des risques sécuritaires

130. En cette période de risques et d'instabilité accrus, l'OIDD a pour priorité absolue de garantir la sécurité et le bien-être de ses employés tandis qu'ils mènent leur travail essentiel dans certains des environnements les plus difficiles dans le monde.
131. Afin de renforcer la gestion des risques organisationnels en matière de sécurité, nous avons modernisé la structure notre Équipe de sécurité en vue d'améliorer le suivi et la réponse aux risques sécuritaires émergents.
132. L'Organisation continue de surveiller l'évolution de la situation sécuritaire – en particulier dans les pays fragiles comme le Myanmar, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et la Somalie – et a adopté des mesures d'atténuation des risques adaptées à chaque pays pour protéger son personnel et ses opérations.

Activités de l'OIDD en Afghanistan

133. La détérioration rapide de la situation sécuritaire en Afghanistan est une source de profonde inquiétude. L'OIDD y mène son plus grand programme national depuis qu'elle a commencé à réaliser un travail notable à l'échelle des pays. Nous y avons lancé nos activités en 2011, et l'Afghanistan est devenu une Partie membre en 2012.
134. Au cours de deux dernières décennies, l'OIDD s'est positionnée comme un soutien majeur du secteur de la justice sur place. Nous collaborons avec divers partenaires tels que le gouvernement, les organisations de la société civile et des acteurs internationaux du développement.
135. Dans le respect de notre mandat et des besoins du peuple afghan, nous nous sommes concentrés sur l'amélioration de l'accès à la justice, la défense des droits de l'homme et le développement des capacités du secteur judiciaire. Nous avons aussi mis l'accent sur la protection des droits des femmes et des filles, notamment par le biais de l'autonomisation juridique et en promouvant une approche des VLG axée sur les victimes.
136. Au total, l'Organisation a lancé 24 projets en Afghanistan, dont trois sont en cours, centrés sur les moyens de garantir la sûreté et la sécurité des professionnels de la justice, de favoriser le développement professionnel dans le secteur juridique, et de lutter contre les VLG et soutenir les victimes.
137. Nous avons suivi de près les événements en Afghanistan tout au long de l'année, et j'ai créé une équipe de gestion de crise en août pour surveiller l'évolution de la situation et veiller à prendre toutes les mesures nécessaires pour gérer et atténuer tous les risques éventuels. La sécurité et le bien-être de notre personnel sont notre principale préoccupation. Nous sommes constamment en contact avec nos employés sur place pour leur fournir une assistance et des conseils de sécurité. Nous avons aussi mis en place une ligne téléphonique dédiée pour répondre aux demandes des actuels et anciens membres du personnel ainsi que d'autres parties intéressées.
138. Nos interventions en Afghanistan sont momentanément interrompues en raison de la situation politique et sécuritaire, et nous avons cessé de fournir notre soutien aux entités gouvernementales.
139. La direction de l'OIDD a affirmé sa volonté de poursuivre aussi longtemps que possible ses activités en faveur du peuple afghan. Nous proposons d'adopter une approche d'« aide humanitaire et plus » afin de contribuer à des résultats d'assistance et de développement plus larges, en aidant les Afghans à accéder à la justice et en garantissant une meilleure reconnaissance de leurs droits.
140. Nous espérons ainsi protéger le plus possible les investissements passés et conserver certains des acquis obtenus lors de ces 20 dernières années en Afghanistan. Notre aptitude à mener ce travail dépend du soutien continu de nos

donateurs, et nous sommes en cours de discussion avec nos partenaires actuels et potentiels.

141. Nous remercions nos Parties membres pour leur aide dans cette période et espérons continuer à recevoir du soutien dans les temps difficiles à venir.

Gestion des risques liés à la COVID-19

142. L'Équipe de gestion de la crise liée à la COVID-19 continue de surveiller la situation dans nos différents bureaux et d'ajuster notre position lorsque c'est nécessaire.
143. L'OIDD étant membre de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité des Nations unies pour l'Italie, elle a pu bénéficier de la campagne de vaccination organisée par la FAO et le gouvernement italien pour les employés des Nations unies.
144. Au vu de la récente amélioration de la situation épidémiologique en Italie et du fort taux de vaccination du personnel de l'Organisation, aussi bien au siège que dans nos antennes, nous avons décidé de faire revenir progressivement nos employés dans les locaux du siège, en visant la présence quotidienne de 70 % des effectifs. Des protocoles de santé et de sécurité ont été mis en place, de même que des certificats d'accès, dans la lignée des mesures applicables dans le pays hôte.
145. Les responsables des antennes, des bureaux de liaison et des bureaux de pays de l'OIDD continuent de suivre des plans adaptés à leurs structures respectives, qui tiennent compte du contexte et des mesures de santé publique obligatoires sur place.

Consolidation des partenariats

146. Je considère que les partenariats et la collaboration sont la clé de notre succès. Ce rapport contient nombre d'exemples illustrant la façon dont l'OIDD parvient à mobiliser des compétences et des ressources, accroître sa capacité à rassembler et tirer parti de son impact au travers de partenariats avec des organisations partageant la même vision.

Sensibilisation des parties intéressées

147. L'une des priorités de l'Organisation consistait à se mettre en relation avec un plus grand nombre de parties intéressées – dont les Parties membres et les pays partenaires, le système des Nations unies, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé.

148. Au cours de l'année passée, nous avons travaillé avec des ambassadeurs et des représentants de nos Parties membres, ainsi qu'avec d'autres partenaires actuels et potentiels, malgré les restrictions imposées par la COVID-19.
149. Dans le cadre de nos échanges continus avec notre pays hôte, j'ai rencontré Marina Sereni, ministre adjointe italienne des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ainsi que des hauts responsables de ce ministère et de l'Agence italienne pour la coopération au développement, afin d'aborder notre collaboration actuelle et future.
150. En septembre, je me suis rendue à Washington D.C. pour rencontrer des partenaires clés au sein du Département d'État des États-Unis et d'autres parties prenantes installées dans la capitale américaine. Cette mission a principalement porté sur la situation en Afghanistan, et j'ai pu échanger et discuter de plans futurs avec d'autres hauts responsables.
151. Nous avons renforcé nos liens avec le système onusien au travers d'un engagement bilatéral et d'une coopération – en matière de programmes, de recherches et de plaidoyer politique – avec plusieurs entités comme la FAO, le Fonds international de développement agricole, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le PNUD, l'UNICEF, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, le Haut-Commissariat pour les réfugiés, l'Office contre la drogue et le crime (ONUDD), ONU Femmes, le Programme alimentaire mondial et l'OMS.
152. En juin, Ghada Waly – directrice exécutive de l'ONUDD – et moi-même avons conclu un protocole d'accord entre nos deux organisations. Ce document représente un vrai pas en avant dans ce partenariat grandissant et contribuera à asseoir nos mandats complémentaires pour promouvoir la justice et l'état de droit.
153. Nos partenariats avec des organisations basées à Rome ont été consolidés au travers de notre engagement avec le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, l'Institut international pour l'unification du droit privé et Bioversity International. Nous avons aussi renforcé nos liens avec l'Alliance italienne pour le développement durable et l'Association du Barreau de Rome.
154. J'ai assisté à la troisième Conférence ministérielle Italie-Afrique organisée par le ministère italien des Affaires étrangères. Ce fut une excellente occasion de discuter d'approches multilatérales du développement durable en Afrique, en mettant l'accent sur le changement climatique, et de rencontrer les ministres des Affaires étrangères de plusieurs pays africains où nous menons des programmes.
155. L'antenne de l'OIDD aux Pays-Bas a facilité la collaboration avec la communauté de paix et de justice à La Haye au travers d'échanges sur les questions politiques et entre chargés de mise en œuvre, et de plaidoyer. Un des moments forts pour nous a été notre participation à la conférence annuelle de The

Knowledge Platform Security & Rule of Law à La Haye – ayant pour thème cette année le pouvoir asymétrique – où nous avons pu présenter les interventions de l'OIDD relatives à l'état de droit dans le monde, adaptées au contexte et faisant l'objet d'une appropriation locale.

156. Nous avons aussi développé nos partenariats mondiaux avec des organisations qui promeuvent l'état de droit, l'accès à la justice et les droits de l'homme – telles que l'Association du Barreau américain, le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, l'Académie internationale de lutte contre la corruption, l'Institut des droits de l'homme de l'International Bar Association, les Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, et le World Justice Project.
157. Nous travaillons avec nos partenaires actuels et potentiels de développement en vue de renforcer et diversifier la base de ressources de l'OIDD.
158. Je tiens à remercier tous les donateurs – en particulier l'Italie, les États-Unis, les Pays-Bas, la Suède et le Koweït – pour leur généreux soutien financier lors de l'année écoulée.
159. J'ai le plaisir d'annoncer qu'en juillet, l'Organisation a signé un nouvel accord pluriannuel avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2024. Nous prévoyons aussi de conclure bientôt un nouvel accord similaire avec le ministère néerlandais du Commerce extérieur et de la Coopération pour le développement.
160. L'OIDD cherche à établir un partenariat stratégique avec l'Union européenne en se soumettant à une évaluation des piliers, ce qui nous permettra de conclure des accords de financement avec les institutions européennes. En septembre, la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne nous a donné son aval pour passer cette évaluation, qui devrait avoir lieu début 2022.

Plaidoyer politique

161. En plus des activités déjà citées relativement aux cibles stratégiques, nous avons participé à plusieurs initiatives de plaidoyer politique cette année afin de nous positionner comme guide et défenseur de l'ODD 16 en tant que catalyseur de la paix et du développement durable.
162. La plus importante d'entre elles fut l'organisation – en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies et le gouvernement italien – de la deuxième Conférence sur l'ODD 16, ayant pour thème « Transformer la gouvernance pour un avenir plus pacifique, plus juste et plus inclusif ».

163. Cet événement sur trois jours a réuni plus d'une centaine d'intervenants de haut niveau, dont des ministres, des officiers de justice, des responsables d'entités onusiennes, des universitaires et des membres de la société civile. La Conférence visait à déterminer l'impact de la COVID-19 sur la réalisation de l'ODD 16 et examiner la contribution de ce dernier à la réponse aux défis mondiaux actuels, lors des sessions thématiques « Notre fragilité commune », « Renouveler le contrat social » et « Rétablir la confiance entre les gouvernements et les citoyens ».
164. À cette occasion, l'OIDD a lancé sa [Feuille de route pour une reprise fondée sur l'état de droit](#), qui repose sur les huit actions prioritaires exposées dans notre [Synthèse politique sur l'état de droit et la COVID-19](#). La campagne de plaidoyer novatrice [16 Voices for SDG 16](#) a permis de promouvoir cette initiative par le biais des déclarations d'intervenants de premier plan dont : Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ; Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS ; et Helen Clark, coprésidente du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie.
165. La Conférence sur l'ODD 16 a servi au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) 2021. À l'invitation du président du Conseil économique et social des Nations unies, j'ai animé un débat thématique sur la construction de sociétés pacifiques, égalitaires et inclusives. À cette occasion, les participants ont examiné les progrès réalisés quant aux ODD 3, 10, 16 et 17, et Marina Sereni a partagé des conclusions importantes tirées de la Conférence sur l'ODD 16.
166. Le Forum de gouvernance de crise, lancé l'année dernière par l'OIDD, a une nouvelle fois constitué une importante plateforme de plaidoyer. En février, nous avons animé la session *Ne laisser personne de côté dans les politiques de réponse et de reprise liées à la COVID-19*, au cours de laquelle est intervenue Natalia Kanem, directrice exécutive du Fonds des Nations unies pour la population. Nous avons aussi organisé une édition du Forum de gouvernance de crise sur la Feuille de route pour une reprise fondée sur l'état de droit, en tant qu'événement officiel en parallèle du FPHN.
167. L'OIDD a participé à plusieurs forums multilatéraux pour souligner l'importance de l'accès à la justice, de l'état de droit et des droits de l'homme pour garantir la paix et promouvoir le développement durable en tant qu'éléments clés de la réponse à la COVID-19 et des efforts de reprise.
168. En janvier, nous avons assisté à la 19^e session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, où nous avons mis en avant nos efforts pour accroître l'aptitude des institutions de justice pénale à mener des enquêtes et des poursuites dans les affaires de crimes et de violations des droits de l'homme, dans le respect des normes internationales relatives à ces droits.
169. En février, je suis intervenue pendant le débat de haut niveau lors de la 46^e session du Conseil des droits de l'homme. Dans ma [déclaration](#), j'ai insisté sur

le lien entre état de droit, droits de l'homme, bonne gouvernance et développement durable, et évoquait le travail mené par l'OIDD pour limiter les répercussions de la COVID-19 sur les systèmes judiciaires et les personnes en quête de justice.

170. Nous avons poursuivi notre collaboration active avec la communauté des droits de l'homme à Genève par le biais de notre bureau de liaison, et la présidente du Conseil des droits de l'homme m'a demandé de présider le Forum 2021 sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.
171. L'OIDD a été invitée par l'Agence de coopération internationale de la République de Corée à prononcer le discours d'ouverture au Forum de Pyeongchang pour la paix, qui aura lieu en février prochain.
172. L'Organisation a également participé au 14e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale au mois de mars. Lors du débat de haut niveau, j'ai [insisté](#) sur l'importance de lois et d'institutions judiciaires efficaces pour garantir la paix et le développement, et appelé à des moyens innovants d'accroître la transparence et l'efficacité dans le système de justice pénale, tout en permettant à des groupes précédemment exclus d'y accéder.
173. Pendant le Printemps du droit à Tachkent, accueilli en avril par le ministère ouzbek de la Justice, j'ai [mis en avant](#) les efforts fournis par l'OIDD pour placer l'état de droit au cœur de la réponse à la pandémie mondiale, ainsi que le rôle de l'innovation numérique dans l'accroissement de la qualité et de l'accessibilité des services judiciaires.
174. En mai, l'OIDD et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ont tenu la session annuelle conjointe destinée aux présidents de tribunaux et aux officiers de justice, qui vise à améliorer l'éducation judiciaire dans la région. Cette année, elle portait sur le rôle des instances judiciaires dans la promotion de la justice environnementale. J'ai eu le plaisir d'y [réaffirmer](#) l'engagement de l'Organisation à œuvrer en partenariat avec les instances judiciaires de la CAE pour traiter l'impact du changement climatique au travers de l'état de droit.
175. Sous la présidence italienne du G20, l'OIDD a pu apporter sa contribution notamment au Groupe de travail anti-corruption du G20 et à la Conférence ministérielle sur l'autonomisation des femmes, ce qui lui a permis de gagner en visibilité et de participer à des débats politiques majeurs en lien avec son mandat.
176. En septembre, la semaine de haut niveau correspondant à l'Assemblée générale des Nations unies a été une excellente occasion de rencontrer des représentants gouvernementaux et de hauts responsables de l'ONU et d'autres organisations. Il s'agissait de la première réunion de grande ampleur à New York depuis le début de la pandémie. Malgré sa forme hybride, bon nombre de chefs d'État et du gouvernement y ont assisté en personne, ce qui traduit une volonté réelle de garantir le multilatéralisme.

177. Le rapport « Notre programme commun » du secrétaire général, diffusé avant l'AG, présente un plan ambitieux pour relever des défis mondiaux en restaurant le contrat social et consolider le multilatéralisme. Il y est noté que le respect du droit international, la justice et la promotion d'une « nouvelle vision » de l'état de droit – saluée par l'OIDD – seront essentiels pour reconstruire en mieux.
178. Lors de la réunion de la Sixième Commission de l'AG, portant sur l'état de droit aux niveaux national et international, nous avons exprimé notre volonté de coopérer avec les États membres et les Nations unies pour aider à façonner et favoriser l'élaboration de cette nouvelle vision au travers de notre travail.

Adhésion

179. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIDD dépend de l'engagement actif et du soutien politique de ses Parties membres pour sa gouvernance, son positionnement multilatéral et son plaidoyer.
180. J'ai le plaisir de vous annoncer que la Mauritanie est notre nouvelle Partie membre depuis le mois d'août. Notre collaboration avec ce pays remonte à plusieurs décennies. Plus de 500 Mauritaniens ont pris part à nos activités de formation juridique et judiciaire, à Nouakchott ou à Rome. J'ai récemment rencontré le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens à l'étranger, ainsi que l'ambassadeur mauritanien en Italie, pour accueillir la Mauritanie à l'OIDD.
181. Comme les Parties membres le savent, en juillet dernier, la République de Chypre a officiellement manifesté sa volonté de nous rejoindre. En raison d'une objection émise par une Partie membre, le président de l'Assemblée a demandé aux Parties membres de donner par écrit leur accord quant à l'accession de Chypre à l'Accord portant création de l'OIDD. Au moment où je rédige ce rapport, la procédure suit son cours.
182. En septembre, l'OIDD a été officiellement informée que le gouvernement norvégien avait décidé de nous quitter à compter du 26 novembre.
183. L'Organisation s'est engagée à suivre une approche stratégique quant à l'élargissement de sa base de membres, et est en cours de discussion avec plusieurs pays intéressés par notre mandat.

Statut juridique

184. L'OIDD continue d'avoir pour priorité la reconnaissance adaptée de son statut juridique, y compris au travers d'accords de pays hôte (APH). Suite à la demande formulée l'année dernière par l'Assemblée des Parties dans la résolution 3/2020, je saisis cette occasion pour faire le point sur nos efforts et nos progrès en la matière.

185. L'Organisation a conclu des APH avec 14 pays, et lancé des procédures de reconnaissance de son statut juridique dans plusieurs autres.
186. Elle a récemment conclu un protocole d'accord, entré en vigueur le 1^{er} septembre, avec l'**Arménie**. Ce document, censé être provisoire en attendant la signature d'un APH, mentionne l'OIDD comme organisation intergouvernementale et prévoit la création d'une antenne de l'Organisation dans le pays.
187. Des négociations relatives à des APH sont en cours dans plusieurs pays, y compris des Parties membres :
- L'OIDD enverra l'année prochaine une délégation en **Arménie** pour lancer les discussions concernant l'APH, vues comme la prochaine étape après le récent protocole d'accord.
 - En **République démocratique du Congo**, un premier texte provisoire a été diffusé et nous attendons la suite de la procédure dans les prochains mois.
 - En **Moldavie**, l'Organisation prévoit de mener une mission l'année prochaine pour évoquer l'avancée du gouvernement sur le texte.
 - Au **Rwanda**, une délégation a rencontré les ministres de la Justice et des Affaires étrangères pour discuter du processus et du possible contenu d'un APH. L'OIDD compte lancer des négociations par la suite.
 - En **Tunisie**, les discussions ont bien avancé quant à la proposition de texte partagée en octobre, fruit d'un compromis.
 - Aux **Philippines**, l'OIDD attend une réponse sur la proposition de texte.
 - En **Ukraine**, où les négociations en sont à un stade avancé, l'OIDD a soumis un texte pour examen en octobre.
 - En **Ouzbékistan**, j'ai signé un protocole d'accord en février avec le ministre de la Justice, dans lequel son ministère s'est engagé à appuyer la procédure de reconnaissance de l'OIDD en tant qu'organisation intergouvernementale.
188. Nous avons aussi fait des progrès quant à la mise en œuvre d'APH précédemment conclus. En août, le **gouvernement ougandais** a publié dans son Journal officiel un instrument ayant force de loi qui officialise en droit national l'octroi de privilèges et d'immunités à l'OIDD et ses employés, ce qui constitue un grand pas en avant dans l'application de l'APH entré en vigueur l'année dernière

dans ce pays. En janvier, le **gouvernement nigérien** a diffusé notre APH, qui a pris effet l'année dernière, dans son Journal officiel.

189. Nous sommes en relation avec d'autres pays – dont le **Burkina Faso**, le **Kenya** et la **Mongolie** – pour surveiller la bonne et totale mise en œuvre des APH signés respectivement avec eux.

V. RÉSULTATS FINANCIERS

190. Les restrictions changeantes dues à la COVID-19 et la fragilité croissante de certains pays où nous intervenons – surtout l'Afghanistan – ont eu des répercussions sur les résultats financiers de 2021.
191. Nos réserves saines et le fonds opérationnel mis en place par l'Assemblée des Parties ont permis à l'OIDD d'agir avec une certaine confiance dans un environnement financier incertain.
192. Grâce à des prévisions prudentes et des adaptations opérationnelles, l'Organisation a enregistré une hausse stable du taux mensuel de mise en œuvre des programmes, et nous avons plutôt bon espoir d'atteindre notre cible de revenus prévue pour 2021. Une gestion financière minutieuse nous permet d'être sur la bonne voie pour terminer l'année sur un résultat opérationnel positif.
193. Au vu du contexte extrêmement changeant, le budget opérationnel 2022 présenté à l'Assemblée des Parties a été élaboré selon une approche conservatrice.

VI. VISION DE L'AVENIR

194. Le monde traverse encore une période de profonde incertitude. La pandémie continue d'influencer tous les aspects de notre quotidien, et nous ignorons comment elle évoluera et quelles seront ses conséquences. La crise sanitaire mondiale actuelle est exacerbée par d'autres crises : inégalités considérables, distribution des vaccins inégale, changement climatique, conflits qui perdurent dans de nombreuses régions du monde.
195. Dans cet environnement tendu, l'état de droit peut être un moteur puissant de paix et de développement durable.
196. Les systèmes judiciaires axés sur les personnes peuvent établir un climat de confiance et s'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'instabilité, en promouvant la transparence et la reddition de comptes, et en donnant aux plus fragiles les moyens de revendiquer leurs droits et de participer à la prise de décisions. L'état de droit est également essentiel pour transformer la gouvernance et mettre en place les lois et institutions inclusives, efficaces et encadrées dont nous avons besoin pour relever des défis transnationaux complexes.

197. Au cours de cette première année du nouveau cycle stratégique, l'OIDD a collaboré avec ses partenaires à travers le monde pour encourager une réponse à ces défis basée sur l'état de droit. Nous n'aurions pas pu agir comme nous l'avons fait sans le soutien de nos Parties membres et de nos partenaires, et sans le dévouement, la résilience et l'ingéniosité de nos employés aux quatre coins du globe. Je les remercie pour leurs précieuses contributions.
198. J'ai hâte de poursuivre notre travail ensemble pour aider à faire avancer la mission et le mandat de l'OIDD, en vue de réaliser notre objectif commun : bâtir un monde plus pacifique, plus juste et plus inclusif.

/FIN